

## POUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS.

Conscœurs, Confrères,

Depuis sa création, le Fonds de solidarité FTQ est composé majoritairement de syndicalistes provenant de la FTQ. Depuis la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance, il n'est plus acquis que la FTQ soit majoritaire au conseil d'administration. **SI VOUS AVEZ À CŒUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS, IL EST PRIMORDIAL D'EXERCER NOTRE DROIT DE VOTE** à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le **17 septembre** prochain. Tous les actionnaires ont récemment reçu l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle ainsi que le bulletin de procuration s'ils ne peuvent être présents.

De façon à faire valoir les intérêts des actionnaires syndiqués, la FTQ, ainsi que le SCFP-1500, recommandent les quatre candidatures suivantes :

- KATERI LEFEBVRE
- YVES OUELLET
- ANOUK COLLET
- LOUISE CHABOT.



Considérant l'importance de garder le Fonds de solidarité **un fonds de TRAVAILLEURS pour les TRAVAILLEURS**, nous vous demandons de **voter en grand nombre** pour les dirigeantes et dirigeants syndicaux, administrateurs du **FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ**.

### VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR FAIRE VALOIR VOS CHOIX

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par procuration avant le 14 septembre, soit en ligne [www.cstvotemaprocuration.com](http://www.cstvotemaprocuration.com), soit par téléphone, par la poste ou par télécopieur.

Vous pouvez aussi remettre, **avant le 16 septembre à 12 h**, votre formulaire de procuration au fondé de pouvoir de votre choix (ex. : votre responsable local, le président de votre syndicat local, etc.) pour que cette personne exerce votre droit de vote lors de l'assemblée. Cette personne doit être présente à l'assemblée. S'il n'y a pas de désignation de fondé de pouvoir, les procurations reçues seront attribuées à parts égales à Robert Parizeau, président du Fonds et à Daniel Boyer, président de la FTQ.

#### KATERI LEFEBVRE

Directrice du SEPB-Québec depuis juin 2016, diplômée en relations industrielles et conseillère syndicale au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB) depuis 1985. Elle est présentement responsable du comité de conditions de vie et de travail des femmes du SEPB-Québec et fait partie du comité permanent d'information de la FTQ. Le 17 mars 2014, elle était nommée directrice exécutive adjointe du SEPB-Québec; une première puisque jamais une femme n'avait, depuis la création du SEPB-Québec en 1945, occupé un poste à la direction. Elle siège au Bureau de la FTQ depuis août 2016.

#### Anouk Collet

Diplômée en droit et en relations industrielles, adjointe exécutive au président national du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Elle compte près de 20 années d'expérience en matière de négociation, de syndicalisation, de formation et de services aux membres. Éluë au poste de vice-présidente de la FTQ et au conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ en 2013. Elle siège à titre de vice-présidente au Congrès du travail du Canada (CTC) ainsi qu'à divers comités de la FTQ (éducation et de l'arbitrage des griefs). Elle est coprésidente de Détail Québec, le comité sectoriel du secteur du commerce de détail. Elle siège également au conseil d'administration de la Société de leucémie et lymphome du Canada depuis 2012.

#### YVES OUELLET

Directeur général de la FTQ-Construction depuis 2010, début de carrière dans le secteur de la construction dans les années 1980 alors qu'il était installateur de revêtement souple. Président directeur général de la Fraternité nationale des poseurs de systèmes intérieurs, revêtements souples et parqueteurs sableurs (section locale 2366) en 1997. Secrétaire financier de la FTQ-Construction entre 2002 et 2005 et vice-président de 2008 à 2010. Il est vice-président de la FTQ. Il a siégé de 2010 à 2015 au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Depuis janvier 2016, il est administrateur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

#### LOUISE CHABOT

Diplômée en science juridique et infirmière de métier, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis 2012. Présidente fondatrice de la première fédération d'infirmières et d'infirmiers affiliée à une centrale, soit l'Union québécoise des infirmières et infirmiers, de 1988 à 2000, présidence du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Trois-Rivières entre 1985 et 1988. Elle a également siégé à divers comités dont le Conseil de la famille et de l'enfance, le Comité Entraide où elle a agi comme coprésidente et le Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale. Elle a aussi été membre du conseil exécutif du Centre international de solidarité ouvrière (CISO).